



Rdv RH suite longue maladie.

Par **faparis**, le **17/06/2020** à **10:21**

Bonjour,

Je reviens de maladie longue durée. A mon retour? je n'ai pas récupéré mon poste de travail. Actuellement, je fais des missions depuis 6 mois. J'ai un RDV avec la directrice DRH. Quelles sont les possibilités ? Proposition de poste ? rupture conventionnelle ? Suis-je dans l'obligation d'accepter ses propositions ?

Merci;

Par **morobar**, le **19/06/2020** à **09:36**

Bonjour,

AU retour d'une longie maladie ou d'un arrêt de longue durée (congé parental....) le salarié doit retrouver:

* son poste

ou

* un poste identique

ou

* un poste avec rémunération et responsabilités similaires.

On ignore l'objet de votre RV avec votre DRH, mais tous les sujets peuvent être mis sur la table, depuis des propositions de reclassement ou comme vous semblez le penser une proposition de rupture conventionnelle.

On peut aussi envisager une période de réadaptation passant par une formation...

Et vous faites ce que vous voulez en ayant en tête:

* qu'il existe des situations d'abus de refus de reclassement

* qu'aucun salarié ne peut être contraint d'accepter une rupture conventionnelle;

Par **Michalaz18**, le **12/02/2021** à **17:36**

Bjr j'ai reçu une lettre par mon employeur comme quoi je risque un avertissement ou un licenciement pendant arrêt maladie et quelle que jours après je reçois une lettre comme quoi je devais revoir un avertissement sont être confrontés devant la Rh